

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 décembre 2013

Communiqué de presse

UN ACCORD A ÉTÉ TROUVÉ ENTRE L'ÉTAT ET ALBERT MONGIN

Sous l'égide de Sous-Préfet du Marin, un accord a été formalisé entre l'État (ONF) et Monsieur Albert MONGIN, qui concilie respect du droit de l'environnement, application des décisions de justice et poursuite de l'activité touristique.

Les installations de Monsieur MONGIN, qui ne respectaient pas les normes applicables en matière de protection de l'environnement, vont être démontées durant le 1er trimestre 2014, en application des décisions de justice qui exigeaient la fin des atteintes à l'environnement.

L'ONF construira, durant le même temps, des installations dimensionnées et adaptées à la capacité d'accueil de l'îlet OSCAR, sans risque pour son éco-système.

Dans ce cadre, Monsieur MONGIN sera concessionnaire, à titre personnel et pendant toute la durée de son activité commerciale, d'une partie des installations. Cette concession lui permettra de poursuivre son activité historique d'opérateur touristique.

Le protocole d'accord et la concession ont été signés. Leur mise en œuvre va s'engager dès le début du mois de janvier 2014.